



Regroupement Familial / Visa court Séjour

Par **Klach**, le **09/09/2019** à **22:28**

Bonjour,rnrnJe voulais savoir si mon épouse peut faire une demande de visa court séjour alors que nous avons la procédure de regroupement familial qui rnest en cours et en attente de la décision du préfet ? Je pose cette rnquestion car ça fais 10 mois que nous attendons l'avis du préfet de Rennes concernant la demande du regroupement familial et à l'accueil de la préfecture nous annonce encore 1 an de retard ce qui nous oblige à attendre de 7 à 9 mois encore. Ce qui fatiguant psychologiquement et stressant. Donc nous avons pensé faire cette demande pour ne pas subir plus longtemps l'attente de l'avis du préfet.rnrnMerci d'avance pour votre retour.

Par **amajuris**, le **10/09/2019** à **07:35**

bonjour,rnrnle site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11166>rnrnindique:rnrn*Si le préfet n'a pas répondu dans un délai de 6 mois, la demande est refusée (refus implicite).*
rnrnsalutations

Par **Klach**, le **10/09/2019** à **12:46**

Bonjour,rnrnMerci pour votre réponse, en faite je sais que normalement au bout de 6 mois c'est un refus implicite et je devais faire un recours.rnrnMais quand je suis aller me renseigner à la préfecture ils m'avais dis que je prend pas en compte ce délais car ils ont 1 an de retard sur le traitement des dossier et en ce moment il sont sur les dossier de Avril 2018. Moi mon dossier il est depuis Novembre 2018.